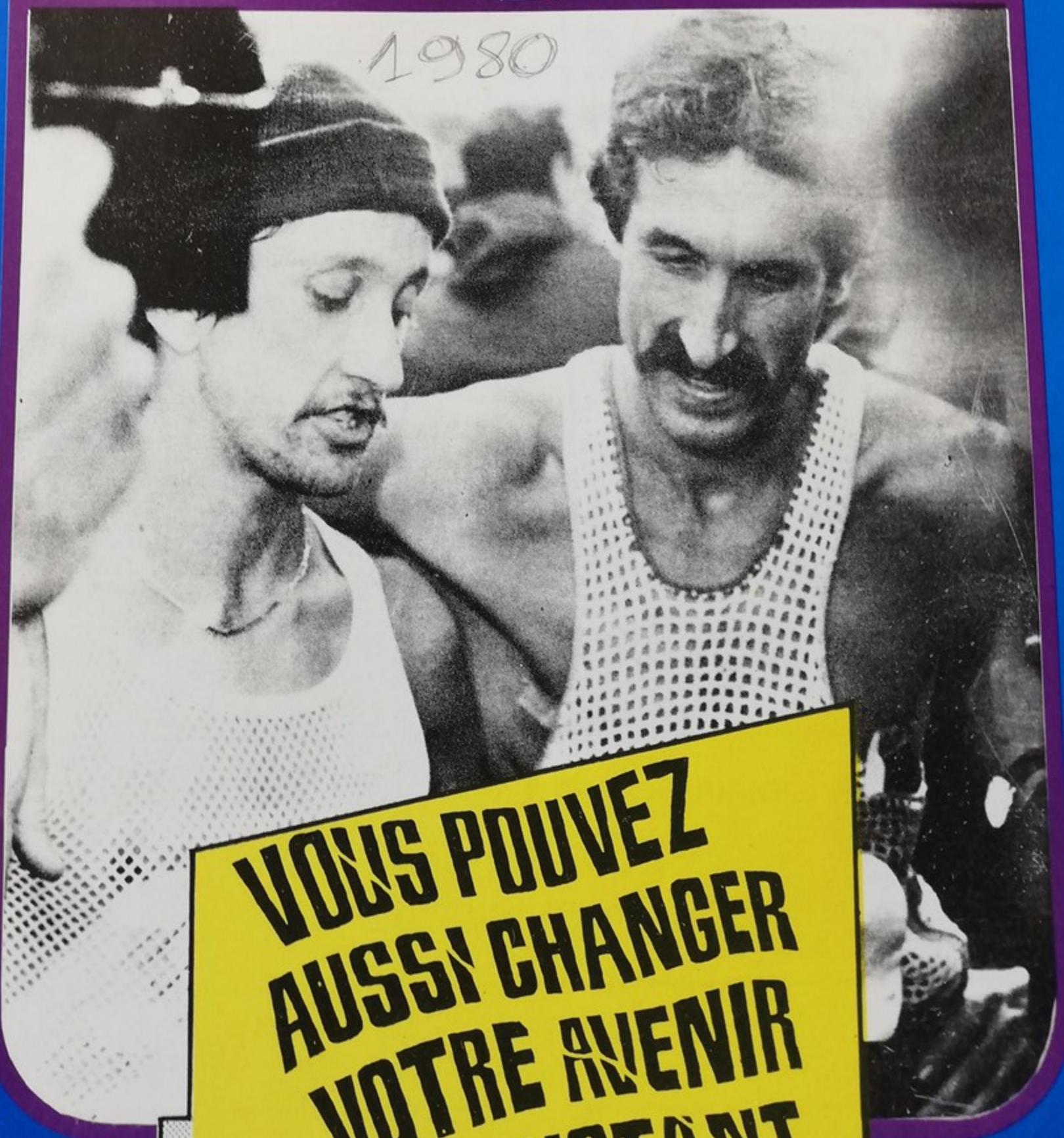


montataire
informations
municipales



**VOUS POUVEZ
AUSSI CHANGER
VOTRE AVENIR
EN VOTANT**

Manufacture de confection velours - jean's
GROS ET DETAIL

S.A.R.L. DUCASTEL Frères

41-43 rue Abel-Lancelot
60160 MONTATAIRE
Tél : 425.05.37



SOCIETE GENERALE

Banque Française et internationale

... A votre service
à Montataire...

12 place Auguste Génie
Téléphone : 425.48.11.

Agence ouverte du mardi au samedi
inclus

«Une banque, des hommes
des solutions»

AMBULANCES DE MONTATAIRE
24 / 24

J. PROVIN Tél : 425.79.71.
57 bis, rue de la République - Montataire

BOUCHERIE NOUVELLE

DESHAYES René

24 rue de la République - MONTATAIRE
Tél : 425.57.46.

Au Saphir Bleu



HORLOGERIE
BIJOUTERIE
CADEAUX

J. WOMMELSDORF TEL : 425.24.23
64, rue de la République 60 MONTATAIRE

OPÉRATION FIN D'ANNÉE
du 16 au 27 décembre
CHAQUE JOUR DES CADEAUX

LIBRAIRIE - PAPETERIE - CADEAUX

R. CAVELIER

57, rue de la République

Montataire

Tél : 425.75.07

DANIEL MERLENT

JOAILLIER — FABRICANT
pièces de commandes

60, rue de la République - 60160 MONTATAIRE
Tél. 425.60.36

Quincaillerie



Cadeaux

ETS CANY

75, rue Jean-Jaurès - Tél. 425.72.30
60 160 MONTATAIRE

La nouve
Complex
pression
Vous ave
laire, et
mentaire
D'une p
réduit a
les hau
Les «ré
alors q
re à l'a
pénalis
pour d
que ce
loyers)
privée
multir
Nous
50%
taux
des r
Oui
nous
d'an
Sou
ann
Que
enf
Qu
an

Le billet du maire

La nouvelle loi sur la fiscalité locale est si complexe que beaucoup s'y perdent. Complexité voulue par le gouvernement pour masquer l'essentiel de cet inacceptable projet : pressurer davantage les familles françaises.

Vous avez reçu la feuille d'impôts locaux (taxe d'habitation) après les frais de la rentrée scolaire, et le paiement du tiers provisionnel, les impôts locaux seront encore une source supplémentaire de souci et de privations pour les familles modestes de Montataire.

D'une part, cet impôt ne tient pas compte des revenus des contribuables, d'autre part l'Etat réduit arbitrairement les recettes des communes alors que les charges s'alourdissent avec les hausses des prix.

Les «réformes» gouvernementales ne font qu'aggraver la situation financière des communes alors qu'il ne peut être question de renoncer par exemple à la réfection des rues ou bien encore à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Les bases de calcul de la taxe d'habitation pénalisent lourdement les familles qui occupent des logements de construction récente, et pour de nombreux ménages cet impôt représente une charge insupportable. Il est vrai aussi que cela s'ajoute aux difficultés présentes (chômage, bas salaires, hausses des prix et des loyers), alors que le gouvernement actuel distribue les deniers publics aux grosses entreprises privées. Notre municipalité refuse le consensus social destiné à faire gérer la crise au profit des multinationales.

Nous exigeons notamment : l'arrêt des transferts de charges (contingent de police, de justice, 50% des contingents d'aide sociale) ; le remboursement intégral de la TVA ; l'augmentation des taux de subventions ; 75% du financement des constructions scolaires ; une véritable répartition des ressources publiques.

Oui la lutte pour faire aboutir ces revendications est possible. Ensemble élus et population nous pourrons conjuguer nos efforts pour une ville bien équipée, agréable à vivre. En cette fin d'année 1980, je vous présente mes meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année 1981.

Souhaits de réussite dans votre vie familiale. Souhaits politiques aussi : 1981 soit une bonne année faite d'actions pour faire reculer la misère, le chômage.

Que cette année 1981 tienne ses promesses et amène une vie meilleure, heureuse pour les enfants et les adultes.

Qu'il en soit ainsi dépend de vous, de vos luttes. Alors agissons pour que 1981 soit une bonne année.



Le Maire,
Robert TRIN

SOMMAIRE

PAGE 3

- Le billet du Maire.

PAGES 4 et 5

- L'activité municipale : échos et perspectives.

PAGE 6

- Le centre médico-social Marcel Cachin.
- Rappel : les élèves empruntant les cars de transports scolaires.

PAGE 7

- Solidarité avec l'Algérie meurtrie.
- Le train à Montataire.

PAGE 8

- Préparer dans l'action le budget 1981.

PAGE 9

- Culture.

PAGES 10 et 11

- 53^e championnat de France de marathon : un succès remarquable.

PAGE 12

- Culture (suite).

PAGE 14

- Cultiver le jardin municipal.
- Un nouveau square à votre disposition.

PAGE 16

- Au rendez-vous des anciens.
- Les anciens de Montataire aux Iles Baléares.

PAGE 17

- Cette page est à vous !

PHOTO de COUVERTURE :

BOBES et LELUT, vainqueur et second du championnat de France de marathon.

Le pliage, l'ancartage, l'agraffage du Bulletin Municipal sont effectués au Centre d'Aide par le travail à Creil qui est une antenne de l'hôpital de Clermont. Nous profitons de l'édition de ce numéro de décembre pour remercier tout spécialement le service reliure et ses membres pour l'excellent travail qui est le leur. Leur précieux concours permet la sortie régulière de notre bulletin.

PAR LEUR SOUTIEN NOS ANNONCEURS ONT PERMIS LA PARUTION DE CE BULLETIN. A QUALITÉ ET PRIX ÉGAUX RESERVEZ-LEUR VOS ACHATS.



Vendredi 3 octobre, le Conseil municipal avait un ordre du jour bien rempli. Parmi les diverses questions abordées, signalons tout d'abord une première délibération concernant la continuation du programme des espaces verts. Après la procédure d'appel d'offres restreint, les travaux vont commencer square Lénine, rue R. Coene et Avenue de la Libération. Venant après celui situé près du stade et ceux du carrefour proche de la Résidence Hélène, ces espaces verts vont contribuer à améliorer le cadre de vie dans notre cité.

Les problèmes touchant à la santé étaient également au centre des préoccupations. Le Centre de soins Marcel Cachin a dû cesser ses activités du fait des conditions qui lui étaient imposées par la Sécurité Sociale. Ces conditions, portant sur la dimension des locaux, les équipements ainsi que sur l'encadrement en personnel médical, ne pouvaient être réunies car elles représentaient une dépense trop importante qu'aurait eu à supporter le budget municipal. Par ailleurs, vouloir continuer l'expérience du centre de soins sans se plier aux exigences de la Sécurité Sociale revenait à renoncer à son conventionnement ainsi qu'à voir, à terme, disparaître ses usagers. Au cours de la discussion, l'accent devait être mis sur le fait que la fermeture du Centre s'inscrivait dans

le contexte des attaques gouvernementales contre la santé et contre le droit des personnes, et en particulier des plus défavorisées, à bénéficier d'une médecine de qualité sans avoir à investir trop d'argent.

Finalement, la décision a été prise d'élever une protestation auprès de la Caisse d'assurance maladie de Lille et d'organiser pour cela une délégation auprès de cet organisme. Affaire à suivre donc !

Le Conseil municipal était ensuite informé de la cession de la Ville, par la SNCF, de l'emplacement situé devant la gare. Cet espace sera utilisé dans le cadre des aménagements prévus dans la zone.

Le point suivant de l'ordre du jour concernait la construction d'une salle de sports dans l'école Jacques Decour. Cette réalisation est devenue de toute première nécessité pour permettre aux enfants de l'école de pratiquer les activités sportives. Le coût de l'opération est évalué, à l'étape actuelle, au montant de 2,5 millions de francs. Le département devrait intervenir dans le financement pour une part estimée à 25% sur une somme subventionnable de 1,6 million de francs environ. Nous reviendrons plus en détail dans nos prochains bulletins sur cette salle de sports avec, en particulier, plus de précisions sur ses caractéristiques tech-

niques.

Il devait être d'intervenir à préfectoraux dossiers soigneusement. La le nalise l'activité sujets aussi Plan d'Occu construction ou encore la sement pa Une délégat tobre à la F der des co élus, les se sent mene conditions

Deux dé prises en sonnel m connaissa

Les élu sur l'aide privés d' 50 000 Fr utilisation des jeun des con avis. Un du Cons les mod

Au c du 3 o tion a travail de la V

DE LA

L'é techn tre ép tions nuel

Ma anti-Mess Ceyr ches gran don cou chô

échos et perspectives

niques.

Il devait être également décidé d'intervenir auprès des services préfectoraux pour exiger que les dossiers soient traités plus rapidement. La lenteur préfectorale pénalise l'activité municipale sur des sujets aussi importants que le Plan d'Occupation des Sols, la construction de l'école maternelle ou encore la construction du lotissement pavillonnaire (Le Bray). Une délégation s'est rendue fin octobre à la Préfecture pour demander des comptes et exiger que les élus, les services municipaux, puissent mener leur travail dans des conditions satisfaisantes.

Deux délibérations devaient être prises ensuite concernant le **personnel municipal**. On en prendra connaissance ci-dessous.

Les élus se prononçaient alors sur l'**aide à apporter aux jeunes privés d'emplois**. Une somme de 50 000 Frs était votée. Afin que son utilisation réponde aux besoins des jeunes, il a été décidé de nouer des contacts pour entendre leurs avis. Une prochaine délibération du Conseil municipal devait arrêter les modalités de cette aide.

Au cours du Conseil municipal du 3 octobre 1980, une délibération ayant trait aux conditions de travail et de salaire des employés de la Ville ont été adoptées.

DÉLIBÉRATION POUR LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

L'évolution des sciences, des techniques devrait permettre à notre époque d'améliorer les conditions de vie des travailleurs manuels et intellectuels.

Mais la politique anti-sociale et anti-nationale du gouvernement de Messieurs Giscard d'Estaing-Barre-Ceyrac, axée sur le pillage des richesses nationales en faveur des grandes sociétés multinationales dont l'objet permanent reste la course aux profits, engendre le chômage, la diminution du pouvoir

d'achat, l'aggravation des conditions de travail.

La France compte parmi les pays européens capitalistes où la durée du travail est la plus longue. Les accidents dans les entreprises dus aux cadences, à l'insécurité, tuent, mutilent chaque année des dizaines de milliers de travailleurs.

Le droit au travail signifie aussi le droit au repos, aux loisirs, à la culture. C'est pourquoi, la réduction du temps de travail à 35 heures sans diminution de salaires, demeure une exigence de l'ensemble des salariés. Leur aspiration au droit de vivre est plus que jamais légitime.

Le Conseil municipal de Montataire, après en avoir délibéré, considère justifié la réduction de la durée hebdomadaire de travail en faveur des personnels de la fonction publique et pour ce qui concerne les agents communaux ; demande en conséquence à Monsieur le Ministre de l'intérieur de faire droit à cette juste revendication et d'attribuer les moyens nécessaires à la Commune pour répondre aux besoins du personnel, au développement du service public ; décide de ramener la durée hebdomadaire, dans un premier temps de 40 heures à 39 heures pour l'ensemble des agents de la commune, sans diminution de salaires.

Une seconde délibération portant sur l'octroi statutaire du 13^e mois aux employés de la ville était également adoptée.

VOUS POUVEZ AUSSI CHANGER VOTRE AVENIR EN VOTANT

Pour les jeunes qui auront 18 ans avant le 1^{er} mars 1981, les inscriptions sur les listes électorales seront closes le 31 DECEMBRE 1980. Se présenter au bureau des affaires générales en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif du domicile.

Pour toutes les personnes non-inscrites, cette inscription est également nécessaire. Venez vous inscrire en mairie. Si vous ne pou-

vez vous déplacer, donnez procuration à une personne de votre entourage pour le faire.

Demain, par votre vote le changement auquel vous aspirez peut devenir réalité. La vie, votre vie peut changer. Ne restez pas en marge de ce mouvement, songez à vous inscrire sur les listes électorales pour voter demain.

Prêt des livres scolaires

Mme Trin, qui assure le service de prêt des livres scolaires aux enfants fréquentant le second cycle du secondaire, nous a communiqué les chiffres suivants.

Le nombre d'inscrits est sensiblement le même qu'en 1979 : 213.

1 450 livres ont été prêtés, en majorité pour la tranche d'âge des 15/19 ans. Cette année, il aura été procédé à l'achat de livres neufs pour la somme de 15 000 F.

Comme nous l'ont dit de nombreux parents, ce service municipal offre une aide très appréciée. Les livres coûtent en effet très cher et il en faut parfois beaucoup. Des sommes importantes sont ainsi « économisées » sur le budget familial, par ailleurs sérieusement pressuré dans la période de rentrée.

STAGE POUR LE PERSONNEL DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le 15 octobre dernier, un stage d'une journée a été organisé à Rungis à l'intention du personnel d'encadrement surveillant les enfants au moment du repas. L'assistance technique était réalisée par la société SDECOOP, société spécialisée dans la restauration collective.

Vingt cinq personnes participaient à ce stage et ont abordé les thèmes essentiels que sont l'hygiène alimentaire, l'hygiène du personnel, les relations entre enfants et encadrement et ce qu'est un restaurant d'enfants.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL MARCEL CACHIN

31, rue de la République



Le Centre de soins a cessé ses activités dans la dernière période. Sous les effets conjugués de la réglementation de la Sécurité Sociale et des attaques du pouvoir contre le droit à la santé, le Centre ne pouvait continuer sans entraîner d'importantes et trop larges dépenses sur le budget communal, déjà largement victime de transferts de charges. Nos lecteurs trouveront d'autres informations sur ce point en page 4.

Par ailleurs, le Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) continue ses activités au service de la petite enfance et des familles. Nous rappelons ci-dessous des heures d'ouvertures ainsi que des modalités à suivre :

- **CONSULTATION DU NOURRISSON** : les mardis et vendredis de 9 h à 11 h 30, sur rendez-vous (assurées par un médecin-pédiatre). Permanence d'une puéricultrice chaque mercredi de 14 h à 16 h.
- **CONSULTATIONS PRÉNATALES, PRÉNUPTIALES, CONTRACEPTION** : chaque lundi de 13 h 30 à 17 h 30.
- **VACCINATIONS** : (Tél : 525.75.31). - (Variole, Tétracoq, DTCP, DT polio) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h sauf le vendredi 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Nous rappelons que l'ensemble de ces services bénéficient de la gratuité.

Le Bureau d'Aide sociale, 2 rue Armand Desnosse, (Tél : 425.75.31) fonctionne quant à lui du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h, de 14 h à 18 h, sauf le vendredi 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h.

RAPPEL : CONSIGNES DE SÉCURITÉ A RESPECTER POUR LES ÉLÈVES EMPRUNTANT LES CARS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Diverses demandes nous ayant été faites à ce sujet, il nous a paru nécessaire de rappeler aux familles les consignes de sécurité et de discipline à respecter pour les élèves qui empruntent les cars de transports scolaires. Afin de prévenir tout risque d'accident, les enfants devront se soumettre aux prescriptions suivantes :

LES PRESCRIPTIONS :

- Montée et descente doivent s'effectuer avec ordre, le véhicule étant à l'arrêt complet.
- A la montée, présenter la carte d'abonnement au conducteur.
- A la descente, ne pas traverser la chaussée avant que le car se soit suffisamment éloigné.

Pendant le trajet : rester assis et calme, les cartables et documents scolaires placés sous le siège ou dans les porte-bagages.

Il est interdit de :

- Parler au conducteur sans motif valable
- Crier ou chanter
- Fumer
- Se pencher au dehors
- Toucher à l'ouverture des portes avant l'arrêt complet du car.

Par ailleurs, la législation prévoit que les infractions aux prescriptions ci-dessous sont sanctionnées par un avertissement notifié aux parents des élèves mineurs ou l'élève majeur ; l'exclusion temporaire du car, exclusion ne dispensant pas l'obligation scolaire et des poursuites judiciaires pour absences illégales.

Les détériorations commises à l'intérieur des cars engagent la responsabilité des parents des élèves mineurs et celle des élèves majeurs.

Solidarité avec l'Algérie meurtrie



Vendredi 10 octobre, 15 h 30. Quelques secondes et El Asnam, l'ancienne Orléansville, sera rayée de la carte par un gigantesque tremblement de terre. Les mots viennent à manquer pour dire le drame humain que vient de vivre la population : 20 000 morts, des dizaines de milliers de blessés, 400 000 sans abris, la totalité des maisons d'habitation et des édifices publics annihilés. Sur place, très rapidement, les premiers secours se sont organisés ce qui a permis de sauver de nombreuses vies humaines.

En France, la sinistre nouvelle connue, une active solidarité s'est mise en place. Nombreux sont les municipalités, les organisations humanitaires, les militants à avoir réagi immédiatement. Dans notre ville où vit une importante communauté algérienne, l'aide matérielle ne s'est pas faite attendre. Le bureau municipal décidait dès le lundi suivant de faire expédier des toiles de tente et des couvertures pour un montant de 20 000 F. Une lettre était adressée par M. le Maire aux médecins et pharmaciens de la ville pour qu'ils puissent envoyer du matériel médical. Des urnes étaient déposées dans différents services municipaux afin que la population puisse participer à la solidarité. Des personnes sont venues en Mairie apporter des vêtements ou des couvertures. De son côté, le Secours Populaire de Montataire organisait des collectes, les premières d'entre elles, sur le marché devaient rapporter la somme de 1 500 F.

Ainsi grâce à l'activité patiente des sauveteurs, grâce à l'aide de la population algérienne à la solidarité internationale, El Asnam sera un jour reconstruite, mais elle se fera dans une optique très différente de celle qui prévalait sous le colonialisme et qui a accentué les effets tragiques de la catastrophe.

Prendre le train à Montataire

Vous êtes nombreux à emprunter le train pour vous rendre à votre travail, pour vos déplacements et vos loisirs. Mais savez-vous qu'à Montataire existe une gare vous offrant tous les services de la Sncf. C'est un atout important pour notre commune qui facilite ses rapports avec le reste de la région. On pourra prendre connaissance ci-dessous du détail des services que la gare de Montataire offre au public, ce qui souligne toutes les commodités dont il peut bénéficier. Alors si vous prenez le train, pensez à votre gare !

La SNCF vous rappelle que la gare de Montataire, place Pierre Sénard, est à votre service, chaque jour, de 7 h à 21 h. N'hésitez pas à la consulter pour tous vos problèmes de transport, tant voyageurs que marchandises. (Téléphone : 455.07.26).

Service voyageurs :

En dehors des billets ordinaires, vous pouvez y obtenir :
- les renseignements, tant horaires que tarifaires, - les différents billets spéciaux (congé annuel, retraités, billets de séjour...) - les billets internationaux : ceux-ci établis par la gare de Creil vous seront remis à Montataire dans les délais les plus brefs, - les cartes d'abonnement, - les cartes «couples» ou «familles» vous offrant 50% de réduction à partir de la deuxième personne, - les cartes «vermeil» destinée aux femmes de 60 ans, aux hommes de 65 ans, - les cartes «inter-rail» offrant aux jeunes de moins de 26 ans la possibilité, pour un prix forfaitaire, de voyage illimités durant un mois dans 19 pays européens (50% de réduction sur le parcours français), - les locations de places, - les locations d'automobiles à l'arrivée à desti-

nation dans de nombreuses villes, - les services «train + auto accompagnée», - les billets de séjour «train + hôtel».

Pour faciliter vos vacances, la Sncf organise des séjours «tout compris» prévoyant, en plus du voyage, l'hébergement en hôtel ou en résidence touristique (avec animation). Cette formule vous évite tout souci d'organisation. 10 centres de ce genre existent en France, 7 à l'étranger. Leur liste, de même que les tarifs, sont à votre disposition en gare. Divers séjours promotionnels sont, en outre, organisés chaque année.

Pour 1981, nous prévoyons actuellement des séjours d'une semaine au printemps (avril à juin) :

- sur la Côte d'Azur (St Aygulf et Maxima 2000). - En Corse (Marina Viva). - En Suisse (Montreux). - En Auvergne et Limousin. Prix approximatifs **tout compris** : 1300 à 1500 francs. Renseignez-vous en Gare.

Service marchandises :

Confiez-nous le transport de vos marchandises, nous nous chargeons de :
- l'enlèvement et la livraison en gare (ou à domicile) des colis de 5 kgs et plus, bagages ou envois express par le Sernam.
- L'acheminement de gare à gare des chargements par wagon de charges complètes, ainsi que des opérations d'enlèvements ou de livraisons à domicile sur l'ensemble du territoire national (voire à l'étranger).
- L'établissement de devis personnalisé sur simple demande en fonction des caractéristiques des envois.
- Louer à toute entreprise désirant s'installer dans nos emprises, un terrain desservi par voie ferrée (2 parcelles de 3600 m² et 500 m² sont actuellement disponibles en gare).
Nos techniciens du transport et nos représentants commerciaux sont disposés à vous assister de leurs conseils et offrir ainsi le meilleur service que vous attendez de la SNCF.

Préparer dans l'action le budget 1981

Tel peut être, brièvement résumée, l'optique de vos élus dans la préparation du budget pour l'année à venir. L'action est en effet nécessaire, car si l'on regarde de plus près les faits et les chiffres, le budget 1981 sera, plus encore que les années précédentes, difficile à réaliser. Pourquoi affirmer cela ? Et vous vous demandez sans doute s'il n'y a pas de l'exagération dans ces propos. Pour vous permettre d'en juger, voyons les faits :

- Le gouvernement a fait voter par sa majorité parlementaire une loi - dite loi du 10 janvier 1980 - portant réforme de la fiscalité locale directe. De quoi s'agit-il ? Passons sur les procédures administratives et les justifications ministérielles : la loi vise à faire supporter par les familles une part plus importante de l'impôt : le moyen trouvé ! La révision des bases d'imposition est plus forte pour la taxe d'habitation et le foncier bâti qu'elle ne l'est pour la taxe professionnelle. MM. Giscard-Barre volent au secours des patrons qui réclament purement et simplement la suppression de cette taxe, estimant sans doute que leurs profits ne sont pas encore suffisants.

Il faut savoir également que cette loi prévoit pour 81 une majoration de 10 % pour les bases de la taxe d'habitation et de 9 % pour les bases du foncier bâti. Là encore, ce sont MM. Giscard et Barre qui décident, mettant vos élus devant le fait accompli. Mais pour les patrons, pas de majoration... Pour la commune, cela va signifier une baisse relative de ses ressources vu la part importante de la taxe professionnelle.

- Autre point noir pour les finances communales : l'inflation. En 1980, elle sera supérieure à l'année 1979 (15 % contre 12 %). Les difficultés se font déjà sentir puisque les prévisions de dépenses inscrites au budget 1980 ont dû être révisées... en hausse. Pour l'année 1981, les menaces sont bien réelles de voir s'accroître l'inflation et de voir réduire encore les ressources financières de notre Ville. Dans le même temps, les transferts de charges continuent et aucune solution n'est intervenue concernant le contingent d'Aide sociale, le contingent de police et de justice, la prise en charge par l'Etat du logement aux enseignants...

Et que dire encore des taxes que l'Etat prélève sur le budget et les taxes sur les carburants, la TVA sur les frais de fonctionnement, en bref des dizaines de millions dont est spoliée la collectivité municipale.

Le tableau est sombre en effet ! Mais cette situation est loin d'être fatale. L'action des élus, des populations a connu des succès : un des derniers en date : le remboursement intégral de la TVA sur les investissements. Mais il est possible d'obtenir davantage.

D'ores et déjà, vos élus ont pris des dispositions pour atténuer la portée de la loi du 10 janvier. La décision a été prise d'appliquer en 1981 des abattements



de 15 % sur les bases servant au calcul de la taxe d'habitation. Ainsi la pression de l'impôt sera moins lourde pour les familles.

Pour 1981, l'axe prioritaire des élus sera de poursuivre la satisfaction des besoins dans les différents domaines, tout en maintenant l'existence de nombreux services offerts à la population. Pour y parvenir, la lutte en vue d'obtenir une participation accrue de l'Etat sera un moyen déterminant. Dans l'immédiat, au stade de la réflexion et de l'élaboration, quelques priorités se dégagent :

- **La construction d'une école maternelle de 4 classes** pour répondre aux besoins existants et qui s'intégrera dans l'urbanisation prévue derrière la cité Jules-Uhry.

- **La poursuite du programme de voirie et espaces verts.**

- **L'entretien des bâtiments scolaires** : après les écoles E. Lévillé et J. Macé, des travaux seront entrepris à l'école J. Jaurès. La rénovation du restaurant E. Lévillé pourrait figurer également au chapitre des priorités.

- **Les réaménagements de l'annexe-mairie se poursuivront** pour permettre son ouverture rapide au public.

Ce programme n'a rien d'un catalogue. Elaboré au fil des contacts avec les habitants, il devrait s'enrichir, se modifier encore au cours des prises de contact dans les semaines et mois à venir. Vous avez sans doute des remarques, des propositions concernant des réalisations que vous souhaitez voir accomplir. Vos élus se tiennent à votre disposition pour recueillir votre avis et en parler avec vous.



Le Service Culturel Municipal de Montataire se personnalise. En effet, à chaque information, à chaque manifestation, vous retrouverez ce sigle. Si l'activité culturelle de la ville vous est sensible, ce signe vous permettra de repérer la programmation. Ce sigle a été créé par Daniel Dufois, graphiste à Montataire. Les bulles : les diverses formes de la culture ; un nombre important de bulles car ce champ est vaste et ne limitons pas la culture aux beaux-arts, à la musique, il y a bien d'autres formes d'expression...

Le point fort des activités culturelles des mois d'octobre et novembre a été marqué par les expositions. L'office des sports et le service culturel municipal ont allié leurs efforts lors du marathon national : l'exposition sur les derniers Jeux Olympiques a permis un bilan de cette grande fête du sport (nous reviendrons sur les JO dans notre programmation. voir le 6 déc.).

La 3^e exposition mycologique organisée par la société mycologique de Montataire en collaboration avec le service culturel municipal a remporté un grand succès. Une grande participation, une importante variété de champignons présentée et un intérêt certain de la population venue nombreuse visiter l'exposition.

A la Toussaint, histoire de la vie quotidienne avec les «GRAFFITI», relevés par Serge RAMOND et exposés en l'église Notre-Dame de Montataire. Un public nombreux a été sensible à ces hommages à la pierre.

Certaines personnes ont été frappées par l'utilisation de l'église pour des concerts, des expositions. Il faut rappeler qu'il y a plusieurs siècles, ce lieu accueillait des troupes de théâtre, des troubadours... L'église étant un lieu de rencontres. L'église Notre-Dame de Montataire n'étant plus utilisée pour les offices religieux, l'activité culturelle permet, en quelque sorte, de lui redonner vie.

Il est important de noter que la municipalité poursuit actuellement des démarches en vue de la sauvegarde de l'église.



PROGRAMME CULTUREL DÉCEMBRE et JANVIER

Du jeudi 4 décembre au mardi 9 décembre
Salle de la Libération.

EXPOSITION DE PEINTRES AMATEURS DE
MONTATAIRE ET DE LA RÉGION.

Cette exposition aura pour but la rencontre de différentes personnes de Montataire et de notre région qui, pendant leurs loisirs, travaillent avec ces moyens d'expression qui sont la peinture, la sculpture... ce sera aussi une présentation de styles, de démarches, de techniques différents. Et pour le public, pourquoi ne pas prendre un jour un crayon, un pinceau et esquisser la première toile ?

Vernissage le jeudi 4 décembre à 18 heures. Ouvert tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Entrée libre.

Exposition
de peintres
Amateurs.



Du 4 au 9
Décembre 80.

→ SUITE PAGE 12

Dans la foulée de P

Très vieille histoire, longue de 25 siècles qui nous séparent de cet événement resté à la postérité sous le signe de l'exploit physique et que nous devons à ce soldat venu apporter à Athènes la nouvelle de la victoire du Général Miltiade sur les armées perses.

Pourtant cette performance devait garder jusqu'à l'orée du XX^e siècle un caractère d'événement exceptionnel et unique. Phiddipidès, l'homme de la victoire de Marathon, ne comptait ni successeur ni émule. Survinrent alors, en 1896, les premières Olympiades des temps modernes sous l'impulsion du Français Pierre de Coubertin. Malgré les nombreuses réticences d'alors, l'épreuve devait avoir lieu : un berger grec, Spiridon, fut le premier à rejoindre Athènes après avoir parcouru la distance de 42 kms 195. Le Marathon renaissait et connaissait rapidement un grand essor.

Pour la 53^e édition française, les Marathonien^s s'étaient donné rendez-vous à Montataire le 12 octobre dernier. Si la page de ce championnat est, à l'heure présente tournée, redisons, puisque cela est encore vif à la mémoire, combien ce fut une belle journée pour le sport. Les milliers de spectateurs présents tout au long du circuit purent, tout à loisir, admirer et encourager les centaines d'athlètes parmi lesquels pour la première fois, officiellement, des femmes. A l'issue des quatre boucles dans notre cité, les premiers se présentaient sur la piste du stade Marcel-Coene où était jugée l'arrivée. Le postier Lyonnais, Bobès, renouvelait son exploit d'Agen et s'adjugeait le titre en 2 h 15 minutes et 40 secondes. Derrière lui et dans l'ordre, Lelut, puis Chauvelier, Legall,... Pour les dames, Melle Audibert, de Lyon, prenait la première place, la picarde Ch. Langlacé, terminait troisième. Notre représentant local, M. Olivar, auquel n'ont pas manqué les applaudissements de ses nombreux supporters, réalisait un bon chrono, améliorant sa performance du championnat de France précédent.

Au cours de la réception qui devait suivre, et où furent remises les coupes offertes aux meilleurs athlètes, M. Boudringhin, s'exprimant au nom du Président de la Fédération française d'athlétisme, remerciait notre Ville pour l'organisation de ce championnat. S'adressant à M. le Maire et à l'assistance, il ajoutait en soulignant la qualité du travail réalisé : «Montataire a fait pour la FFA plus d'efforts que la Ville de Paris lors du cross international de Longchamp». Monsieur Trin insistait quant à lui sur l'effort consenti par la ville qui a supporté l'essentiel de la charge financière et terminait en remerciant les membres du MAC, les employés de la Ville, tous ceux qui, peu avarés de leur peine, auront fait du 53^e championnat de France de Marathon un succès remarquable.

Alors, expérience réussie, expérience à renouveler ? Dans quelques années peut-être, une nouvelle édition...



Le départ de Magon



La picarde Chantal Langlacé



Bobès, le premier, passant sur la p



oulée de Phiddipidès !



Le départ de Magenta.



Pendant la course.



obes, le premier, pénétrant sur la piste du stade M. Coene.



Mademoiselle Audibert à l'arrivée.



Le plaisir de participer à une grande première.



Deux picards au coude à coude.

Du mardi 9 au samedi 13 décembre - 21 heures
Hall du Cinéma Palace.

CLOCH'POT CIRCUS par Jean-Marie Brillon, spectacle pour enfants et adultes.
L'histoire du plus petit cirque du monde. A l'aide d'ingénieux accessoires, J.M. Brillon raconte des histoires pour enfants qui font réfléchir les adultes. Entrée : 15 F. Billet à tarif réduit en vente dès maintenant à 12 F au Service Culturel (Cinéma Palace).

Samedi 6 décembre - 2 séances
15 h et 21 h. Cinéma Palace.

CINÉMA : un film inédit, boycotté par la télévision française. «Les cérémonies d'ouverture des jeux olympiques de Moscou». Prix des places : 12 F.



Mercredi 17 décembre à 10 heures.
Cinéma Palace.

CINE-JEUNES : «La guerre des boutons». Un film d'Yves Robert avec Jacques Dufilho, Jean Richard, Michel Galabru et Pierre Tchernia. Prix des places : 2 F.

Samedi 10 janvier - 2 séances 15 h et 21 h.
Cinéma Palace.

CINÉMA : «ROCKERS». Un film de Théodoros Bafaloukos. «Rockers», c'est le robin des bois du Reggae, une comédie, une aventure musicale entièrement tournée à la Jamaïque.

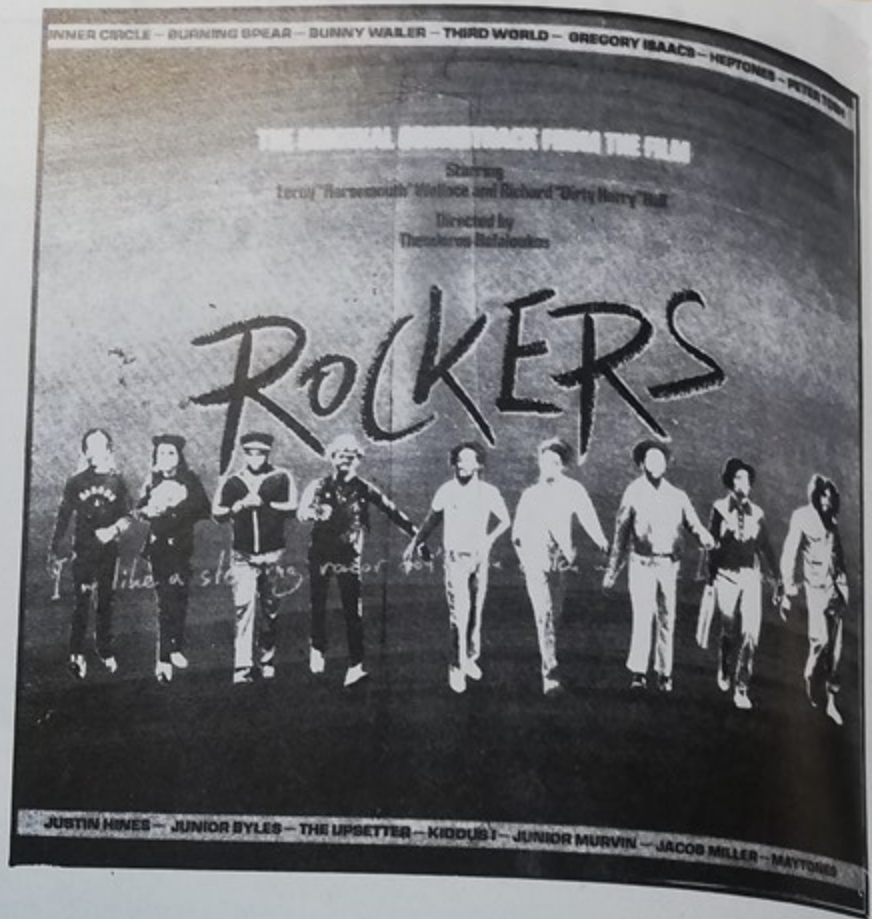
Mercredi 21 janvier à 10 h au Cinéma Palace et à 15 h salle sous la coop aux Martinets.

CINE-JEUNES : «PILOTE DU DANUBE», film pour les enfants à partir de 9 ans. Tiré d'un roman de Jules Verne, le «Pilote du Danube» est avant tout un film d'aventures : l'odyssée d'un jeune héros contraint de cacher son identité et que les polices vont prendre pour un dangereux bandit (film hongrois).

Du samedi 24 janvier au vendredi 30 janvier 81. Salle de la Libération.

EXPOSITION : BANDE DESSINÉE et VIE QUOTIDIENNE.

La vie quotidienne racontée par la bande dessinée. Elle dit à travers «les bandes», la vie de tous les jours, elle critique, elle bafoue, elle sublime, elle dépasse... La bande dessinée est illustration, elle produit des images et l'exposition en présente parmi les plus vieilles comme parmi les plus récentes, dans celle de France, des USA, d'Italie, d'Espagne, de Belgique, du Japon, de la Chine, etc.. Cette exposition a été créée par le Centre National d'Art et Culture Georges Pompidou ; Centre de création industrielle.



... TRANSFORMATION PERMANENTE DU CADRE DE LEUR VIE...



GOTLIB (France). «Le joli matin tout plein de lumière», (1972) Ed. du Fromage



LIBRAIRIE ▶
PAPETERIE ▶
M. LEMAIRE ▶

Bureau : Tél. 424.08.65.
 B.P. 6 Cramoisy 60660 Cirès-les-Mello

Magasin : Tél. 456.64.30.
 14, rue de la Croix Aude
 60340 Saint-Leu-d'Esserent
 (rue de l'Eglise prolongée).

- Matériel scolaire,
- Choix de matériel pour travaux manuel.

OUVERT AUX MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT ET COLLECTIVITÉS SEULEMENT

POISSONNERIE

«Le Littoral»

5 rue Henri Barbusse
 Tél : 425.79.49.

SPÉCIALITÉS

- de fruits de mer,
- de poissons fins.

ARRIVAGE CHAQUE JOUR
 DES PORTS DE PÊCHE

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

BABILOTTE Roland

Rue du Colonel Fabien (Ex Sentier du Stade)
 60 - MONTATAIRE - Tél. 425.77.43

TOUT POUR

VOTRE BUREAU CHEZ

ORGA-BURO

34, RUE JULES JUILLET - 60106 CREIL
 Tél : 455.41.60 (lignes groupées).

- Meubles métalliques et bois,
- Sièges,
- Machines à écrire et à calculer,
- Photocopieurs,
- Mini-ordinateurs, etc...,
- Papeterie,
- Stylos - sous mains.

POUR VOS CADEAUX
 DE FIN D'ANNÉE PENSEZ ?
LAURENCE Mode

51, rue de la République MONTATAIRE

DEVIS GRATUIT



Pour tous vos déplacements
FRANCE et ETRANGER faites confiance

aux **Ets EVRARD S.A.**

DU MATERIEL MODERNE - CARS PULLMAN
 ET COUCHETTES

tél: 455.02.07

ETUDE De VOYAGES

15, rue J. Juillet BP 340 - 60312 CREIL cédex

CULTIVER LE JARDIN MUNICIPAL

Depuis quelques années, de gros efforts ont été entrepris pour améliorer le cadre de vie dans notre Cité. Les espaces verts se sont multipliés ainsi que les massifs de fleurs ; arbres et arbustes ont été plantés en grand nombre ; le paysage s'est modifié sous l'impulsion du travail effectué par les services techniques de la Ville, avec en première ligne l'équipe des jardiniers. Nous sommes allés les rencontrer pour obtenir plus de précisions sur leurs activités. C'est M. Gabriels, l'actuel chef d'équipe, qui nous présente les cinq jardiniers : MM. Kismoun, Davesne, Hénoc, Kellner, Lippens. Ils sont occupés pour la matinée, à planter des pensées à l'espace vert des Forges. Le travail est visiblement bien organisé et rapidement le massif, ratissé au préalable, arborera une teinte jaune vif. M. Taquet, surveillant de travaux pour le service voirie-espaces verts, nous donnera quelques chiffres pour matérialiser le travail effectué dans l'année. 15 000 plants ont été mis en terre, soit des dizaines de variétés différentes. Cela représente, nous dit-il, l'équivalent d'une fleur par habitant. Par ailleurs, il existe 16 massifs dans la cité, un des derniers créés étant celui devant la salle Marcel-Coene à l'emplacement de l'ex-bassin. Quant aux plantations d'arbres et d'arbustes, plus de 900 pieds ont été plantés dans la saison hivernale 79/80. Il faut ajouter à cela l'entretien permanent des espaces verts, tonte des pelouses, élagages, nettoyages... L'objectif, nous dira-t-il est, d'étendre le programme et de reprendre progressivement certains travaux actuellement effectués par les entreprises. S'il n'est pas concevable de tout faire, car il manquerait des moyens en matériel et en personnel, il semble réaliste d'effectuer des tâches nouvelles ; le coût en est moindre et les compétences de l'équipe de jardiniers ne sont plus à démontrer. Si cet objectif peut paraître ambitieux, ils nous ont avoué leur satisfaction d'exercer ce métier qui leur tient à cœur et leur désir de tenir toute leur place dans l'effort collectif réalisé par les employés de la Ville.



Une fleur pour chaque habitant.

Un nouveau square à votre disposition



Au bord du Therrain, près du stade Marcel-Coene.

Résidence Hélène et immeuble au n° 2 de l'avenue G. Péri. Le point sur l'action engagée pour la révision des valeurs locatives

La fin de l'année, c'est entre autres choses, l'arrivée des feuilles d'impôts locaux. Dépenses souvent très lourdes à supporter, ces impôts - dont une partie seulement revient à votre Ville - ne tiennent pas compte du revenu des familles. Que vous perceviez le SMIC ou un salaire de PDG, vous devez payer la même somme pour un appartement semblable. La base de calcul de votre impôt est, vous le savez peut-être, fonction de ce que l'on appelle la valeur locative, laquelle est calculée d'après des critères de surface et de confort. En fait, et c'est un constat que l'on peut faire, des disparités importantes existent entre des appartements de même type. Les habitants de la Résidence Hélène et du n° 2 de l'avenue G. Péri ont ainsi constaté que la valeur locative dans leurs immeubles était singulièrement plus élevée que dans d'autres immeubles de Montataire ayant les mêmes caractéristiques. Alors pourquoi cet arbitraire ?

Il convient ici de faire quelques rappels. Le 1^{er} février de cette année, Monsieur le Maire avait fait parvenir aux services fiscaux de l'Oise une lettre où il demandait que soit réexaminée l'évaluation des appartements, en particulier HLM. Il souhaitait en même temps, que la commission communale des Impôts puisse procéder conformément à sa mission, au réexamen des classifications. Quelques jours plus tard les services fiscaux faisaient savoir que ce réexamen n'aurait pas lieu et qu'ils y étaient opposés, la classification opérée en 1973 ne devant plus, selon eux, être modifiée. Dans la même période, l'action s'engageait, en particulier à la Résidence Hélène et au n° 2 de l'avenue G. Péri, les résidents étant nombreux

à demander le reclassement de leur appartement. Le Conseil municipal leur apportait son soutien. Une délibération en date du 14 mars était adoptée demandant que soit procédé au classement de ces appartements en catégorie 5 au lieu de la catégorie 4. Cette mesure aurait permis en effet d'abaisser la valeur locative, et par conséquent de diminuer le montant de la taxe d'habitation. Cette disposition présageait une plus grande équité devant l'impôt quel que soit par ailleurs le jugement négatif que l'on puisse porter sur le principe de l'imposition locale sous sa forme actuelle. Cette délibération adressée aux services fiscaux devait, elle aussi, se voir opposer une fin de non-recevoir. Les immeubles dont il est question continueraient d'être classés en catégorie 4.

Dernièrement, la commission communale des Impôts, s'étant réunie, faisait savoir qu'elle était favorable à leur reclassement et demandait qu'il intervienne rapidement. La réponse des services fiscaux ne s'est pas faite attendre : une fois de plus le refus.

L'administration fiscale, qui possède le pouvoir de décision, semble étrangement disposée à l'égard des demandes ou des avis qui lui sont faits, n'hésitant pas à ignorer les préoccupations des habitants de notre Ville et à négliger les propositions d'organismes compétents.

Alors quelle solution reste-t-il ? A l'évidence seule l'action collective des intéressés, forte du soutien du Conseil municipal, pourra, par sa détermination, faire entendre raison aux services fiscaux. Nul doute qu'elle aille rapidement en se développant !

Entreprise de peinture et vitrerie

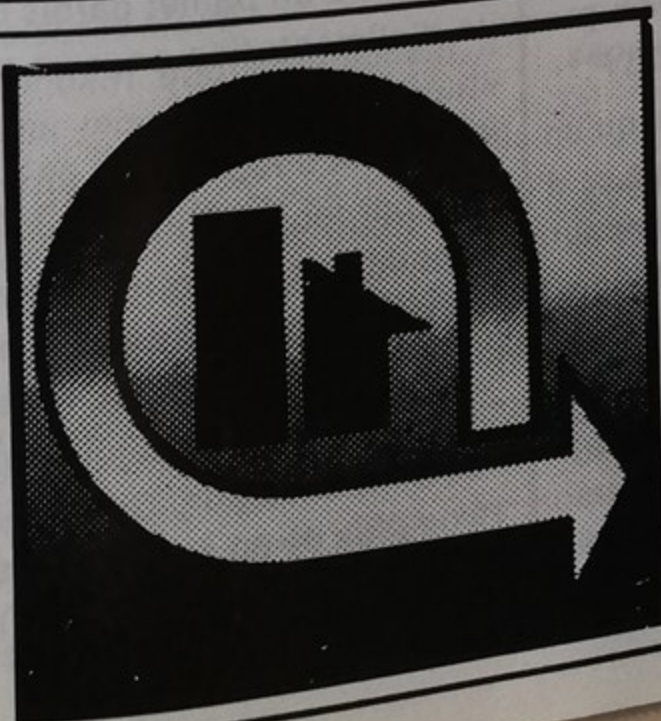
B. CHAUVEAU

16, Place Auguste Génie

60160 MONTATAIRE

Tél. 425.57.60

- Droguerie · Papiers peints
- Décors · lettres
- Balatum · Tapiflex
- Peinture industrielle



TOUS SERVICES IMMOBILIERS

- Accession à la propriété : • maison en village • maison individuelle • maison "prête-à-finish"
- appartement • maison ou appartement anciens • terrain à bâtir
- Location : • maison et appartement neufs ou anciens
- Information logement ■ Financement personnalisé ■ Gestion locative

CTOVA

50, rue de Latre de Tassigny 60100 CREIL Tél. (4) 455.30.15
29, rue Hippolyte Botber 60200 COMPIEGNE Tél. (4) 440.08.14

Au rendez-vous des Anciens

Inauguration de la Maison Marcel CACHIN



Une vue de l'assistance.

SÉJOUR DE VACANCES AUX ILES BALÉARES

Cette année, le traditionnel voyage des nos anciens devait les conduire à Palma de Majorque dans les Iles Baléares. Du 28 octobre au 11 novembre pour les uns et du 30 octobre au 15 novembre pour les autres, ils furent environ une centaine à se retrouver en terre espagnole, sous le soleil méditerranéen et dans un cadre enchanteur. Nous les avons retrouvés, à leur retour, enchantés tant par les conditions d'accueil à l'hôtel Torre Nova de Palma que par les activités proposées.

Parmi les images et les souvenirs encore de fraîche mémoire, resteront sans doute la visite de la Charreuse, lieu justement célèbre qui vécut les amours du compositeur de musique Chopin et de l'écrivain George Sand, ou encore la ballade à la pointe de Formenter. Autres visites encore tels des ports de pêche, divers artisanats dont celui du cuir, prospère dans l'île ou enfin les cultures en terrasse de Majorque qui descendent en palier se perdre dans la mer.

Certains auront peut-être préféré les soirées à l'ambiance cabaret ou celles consacrées à la dégustation de gigantesques brochettes. Si comme le dit la sentence, tous les goûts sont dans la nature, chaque participant a pu, à coup sûr, satisfaire les siens.

Comme à l'aller le retour devait avoir lieu sur vol Iberia à bord d'un Boeing 727, ce qui constituait pour bon nombre de nos anciens leur baptême de l'air

Le 4 octobre dernier a eu lieu l'inauguration de la Maison du 3^e âge qui porte désormais le nom de M. CACHIN. Un très nombreux public, parmi lesquels Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux ainsi que M. Bambier, conseiller général s'était donné rendez-vous et chacun a pu prendre connaissance de cette nouvelle et belle réalisation. D'une capacité d'accueil de 60 personnes, ce foyer est ouvert à l'ensemble des retraités de la commune et leur propose diverses activités de détente et de loisirs.

Prenant la parole devant la nombreuse assistance, M. Trin, après avoir remercié et félicité les services techniques de la Ville pour leur excellent travail, retraçait la vie et l'oeuvre de Marcel Cachin. Associé à cette Maison, son nom symbolise la continuité d'une tradition ainsi que la fidélité aux idéaux qui sont ceux de la population laborieuse d'une cité comme la nôtre. Il insistait ensuite sur le caractère social d'une telle réalisation qui va au devant des besoins d'une catégorie importante de la population et rappelait avant de conclure que la gestion municipale était l'affaire de tous puisqu'elle concerne tous les aspects de la vie collective.

Il nous reste à souhaiter que nos anciens se rendent plus nombreux encore dans ce qui est leur Maison et qu'ils y passent d'agréables moments.

RAPPEL. Heures d'ouvertures : du lundi au samedi inclus de 13 h 30 à 18 h.

Le colis de Noël

De tradition bien établie, la distribution du colis à nos anciens aura lieu cette année **les 16 et 18 décembre**, salle de la Libération à 15 h. Rappelons que ce colis est constitué d'un panier garnis comprenant divers produits d'alimentation pour un montant total de 75 F.

Plus qu'un simple don, il représente un geste de sympathie et d'amitié par lequel notre collectivité et sa municipalité entendent concevoir les relations avec le 3^e âge. Nul doute qu'il sera à ces différents titres, le bien venu dans de nombreux foyers. Par ailleurs, un colis sera adressé aux anciens séjournant dans des maisons de retraite de la région. Comme à l'ordinaire, les personnes de plus de 60 ans, qui en sont les bénéficiaires, recevront un courrier personnel les invitant à venir le retirer.

Cette page est à vous !



Rubrique désormais traditionnelle, notre courrier des lecteurs poursuit son chemin et continue d'être un moyen de faire entendre votre avis ainsi qu'un lieu d'échanges que vous êtes toujours plus nombreux à utiliser. En vous remerciant de l'intérêt que vous lui portez, nous voudrions préciser, tout en vous priant de bien vouloir nous en excuser, que nous ne pouvons tout publier, la place disponible étant limitée. Parmi les lettres reçues ces derniers mois, plusieurs ont trait au problème de l'affichage publicitaire. Nous en avons retenu deux, représentatives des remarques et critiques contenues dans ces courriers. Nous publierons dans un prochain bulletin une réponse d'ensemble sur cette question, ainsi que les lettres que vous voudrez bien nous adresser, aucun thème n'étant à priori exclu.

Monsieur le Maire,

C'est avec plaisir que les habitants du quartier de la rue Lénine ont pu constater la démolition de cet immeuble délabré près du passage à niveau «Les Forges».

Je suis d'autant plus satisfait que cette bâtisse comportait également des publicités qui dévageait notre Ville malgré les efforts que vous pouvez faire en matière d'espaces verts.

Je vous demande si vous ne pourriez pas obtenir, dans le cadre de l'amélioration de notre cadre de vie, la suppression des panneaux publicitaires que nous rencontrons tout au long de l'avenue de la Libération. En effet, il me semble que vous pouvez intervenir pour arrêter cet envahissement.

Espérant que vous prendrez ma demande en considération, et vous remerciant encore pour la démolition du bâtiment près du passage à niveau, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Un habitant de la
Rue Lénine

Monsieur le Maire,

Me rendant quotidiennement à Creil pour mon travail, j'emprunte l'avenue de la Libération appelée encore «déviation». Force m'est de constater, pour ne pas dire subir, toutes les installations publicitaires qui bordent cette voie. J'admets volontiers que la publicité soit un moyen d'information et qu'elle donne lieu parfois à de belles images, mais comment ne pas s'indigner devant cette débauche de panneaux en tous genres. Qui plus est, leur nombre a tendance à

s'accroître.

Sans faire preuve d'esprit chagrin, on peut néanmoins constater combien cela enlaidit cette partie de notre cité, en particulier dans cette zone proche du château et de l'église, classés tous deux monuments historiques.

Ne serait-il pas possible de prévoir une réglementation plus stricte, voire de faire enlever ces cohortes de panneaux et de redonner à ce secteur son aspect naturel et verdoyant.

Bien amicalement...

M.D.

Av. P. Vaillant-Couturier

... Bonne initiative que l'installation d'une main courante sur le trottoir à côté de l'école J. Decour. Le carrefour est dangereux et les enfants pouvaient traverser sans visibilité et c'est une chance qu'il n'y ait pas eu d'accident. Toutefois il faudrait demander aux personnes qui garent leur voiture sur le trottoir de ne plus le faire. Il y a un parking aménagé juste à côté car ces voitures ferment le passage sur le trottoir, et les enfants qui sortent de la cantine vont sur la route et n'empruntent pas le passage derrière la barrière.

Extraits. Mme C.
Cité Les Martinets

Monsieur le Maire,

Depuis trois ans, on nous promet le chauffage collectif dans notre immeuble et depuis nous avons toujours le chauffage individuel au charbon. Il faut connaître les difficultés et les désagréments de ce type de chauffage : entreposer le charbon dans sa cave, le

monter chez soi avec des seaux, tous les jours, redescendre la cendre, supporter les odeurs, la poussière qui se dépose partout.

Pour les anciens, c'est tout particulièrement pénible, car il faut gravir les étages, et bien sûr, il n'y a pas d'ascenseur.

L'Office HLM reste sourd à nos demandes successives. M. le Maire, nous vous demandons d'intervenir pour appuyer notre désir de disposer enfin d'un véritable chauffage collectif.

Merci d'avance pour ce que vous ferez.

Les habitants de la rue
G. Péri

Vacances scolaires 1980-1981

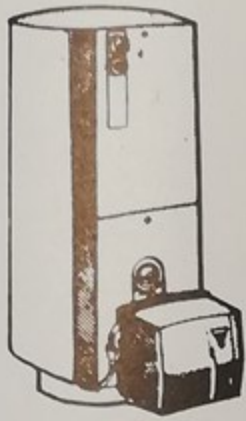
A la demande de nombreux parents, nous publions ci-dessous les dates de vacances scolaires pour la saison scolaire 1980-81, dans l'Académie d'Amiens.

NOËL : Du samedi 20 décembre au soir au lundi 5 janvier au matin.

FÉVRIER : Du samedi 21 février au soir au lundi 2 mars au matin.

PRINTEMPS : Du samedi 4 avril au soir au mardi 21 avril au matin.

ÉTÉ 1981 : Du samedi 28 juin au soir au mardi 8 septembre au matin.



ENTREPRISE DE CHAUFFAGE CENTRAL - GÉNIE CLIMATIQUE
VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE - ÉLECTRICITÉ

110, rue Jean-Jaurès - 60160 MONTATAIRE
Tél : 425.06.39.

A VOTRE SERVICE

S. A. DESSAINT

110, Rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE

Téléphone : 425.06.39

«LAVUNIC»

91, rue J. Jaurès - MONTATAIRE

Tél : 425.43.41.

Lavage au poids - repassage
Dépôt de teinturerie

PLANTES ET PRODUITS DE BEAUTÉ
MAURICE MESSÈGUÉ

sont en vente au

57 bis, rue de la République - MONTATAIRE

Lucette
Fleurs

INTERFLORA



24, rue de la République
60160 MONTATAIRE

Tél. 425.64.61

LYONNAISE DES EAUX



une société de services au service
des collectivités locales

dans votre région

REGION PARISIENNE NORD

Rue Buhl B.P n° 11
60103 CREIL Cédex
Tél. 425.25.22

production
distribution
assainissement
gestion
des services municipaux

Autobus Routiers de l'Oise S.A.

Services réguliers de voyageurs.
Services scolaires - Services ouvriers
Excursions France & étranger

Devis gratuit
sur demande

32-34 Av. Gambetta
60600 Clermont - BP 111.
Tél : 540.20.31. 450.27.48.

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE MAÇONNERIE

Henri HAINAULT

594, Rue du 8 Mai 1945 - LAIGNEVILLE - Tél : 471.05.40



TRAVAUX RÉALISÉS A MONTATAIRE :

- Murs de soutènement Allée des Maronniers,
- Murs de soutènement Rue Salvador Allendé,
- Deux restaurants scolaires (P. Langevin et Joliot Curie),
- Aménagement de la salle de Billard,
- Ravèlement de l'école Jean Macé.

TRAVAUX EN COURS :

- Aménagement du bâtiment socio-éducatif, 102 rue Jean-Jaurès.

AUTRES TRAVAUX :

- Centre polyvalent de santé de Creil
- Central téléphonique de Creil,
- Hôtel des Postes de Creil,
- Hôtel de Ville de Creil,
- Hôpital de Clermont.

TERRASSEMENTS



BÉTON ARMÉ



TRAVAUX ADMINISTRATIFS ET PRIVÉS

Qualification Professionnelle : 110 133